



# LA ROCHELLE ECHECS

## 3è Rapide de La Rochelle : REGLEMENT INTERIEUR

### Article 1 – ORGANISATION

Le club « La Rochelle échecs » organise le 3è Rapide de La Rochelle le dimanche 16 juin 2024 à Sainte Soulle (17220), place de la mairie.

1.1- Deux tournois sont organisés et homologués FIDE :

- Tournoi principal, intégré au circuit du Grand Prix de la Ligue (GPL) zone PCH.
- Tournoi jeunes réservé aux U14 de moins de 1500 Elo (classement juin 2024).

Pour les deux tournois, une licence de la Fédération Française des Echecs (A ou B) en cours de validité est indispensable ou, pour les joueurs étrangers un identifiant FIDE. A défaut, une licence B pourra être prise sur place (8€ adultes, 3 € jeunes).

1.2 Organisateur : Jean-Pierre BERNARD

1.3 Arbitrage

Arbitre principal : Eric DAUTHEVILLE, AFE 1

Arbitres adjoints : Jean-Pierre BERNARD, AFC ; Hamza TADLAOUI, arbitre stagiaire

### Article 2 - DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription sont de 16 € pour un adulte (20 € sur place) et 8€ pour un jeune (10 € sur place).

Gratuité pour les GM, MI, MF, GMF, MIF et MFF.

### Article 3 – REGLES DU JEU ET APPARIEMENTS

3.1 Les règles du jeu sont celles adoptées par le 93e Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde), entrées en vigueur le 1er janvier 2023.

3.2 L'article A5, annexe A « Parties en cadence rapide » s'applique à l'ensemble de la compétition.

3.3 Les appariements sont réalisés au système suisse intégral (règles FIDE C.04) à l'aide du logiciel PAPI 3.3.7.

3.4 Seuls seront appariés à la première ronde les joueurs ayant fait vérifier leur licence et réglé leur inscription.

3.5 Le classement utilisé pour les appariements sera par ordre de priorité pour chaque joueur le classement Elo Rapide FIDE, à défaut le classement Elo FIDE, car la FIDE utilise ce classement comme estimation dans le calcul des non-classés Rapide, à défaut le classement ou l'estimation Elo Rapide FFE.

#### **Article 4 – CADENCE**

Le tournoi compte 7 parties qui se jouent en 15 minutes plus 5 secondes par coup.

#### **Article 5 – HORAIRES**

- Clôture des inscriptions et pointage :	9h45
- Ronde 1	10h15
- Ronde 2	11h05
- Ronde 3	11h55
- Ronde 4	14h00
- Ronde 5	14h50
- Ronde 6	15h40
- Ronde 7	16h30
- Remise des prix	à partir de 17h30

#### **Article 6 – DEPARTAGES**

Le classement est établi au nombre de points de parties suivant le barème :

gain 1 point, nulle ½ point, perte 0 point.

En cas d'égalité, le départage des ex-æquo sera réalisé en appliquant successivement le Buchholz , le cumulatif puis la Performance.

#### **Article 7 – PRIX**

La liste des prix sera affichée dans la salle de jeu au plus tard avant la quatrième ronde.

Les prix sont non cumulables.

Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit. En cas de prix de montants égaux, l'ordre de priorité suivant sera appliqué :

- 1- Prix du classement général,
- 2- Prix par tranches ELO,
- 3- Prix spéciaux.

## **Article 8 – COMPORTEMENT DES JOUEURS**

8.1 A l'issue de la partie, le résultat est inscrit par le vainqueur (ou le conducteur des Blancs en cas de nulle) à la table de marque.

Pour être prise en compte, une erreur à la ronde r doit être signalée à l'arbitre avant la fin de la ronde suivante.

Passé le délai de la publication des appariements de la ronde r + 2, la correction du résultat sera prise en compte seulement après la fin du tournoi, pour le classement ELO du joueur (LA art. C-04-2 D-8).

8.2 Le comportement des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition.

8.3 Une tenue et un comportement corrects sont exigés.

8.4 Pendant la partie, un joueur ne peut quitter le lieu de compétition (zone de jeu, toilettes, buvette) sans la permission de l'arbitre. S'agissant de parties en cadence rapide, il n'est pas autorisé d'aller fumer pendant la partie. De même, un joueur au trait n'est autorisé à quitter la zone de jeu qu'avec la permission de l'arbitre. Dans la zone de jeu, il est interdit à un joueur d'avoir un quelconque appareil électronique, non spécifiquement autorisé par l'arbitre, à moins qu'il soit complètement éteint dans un sac. Pendant la partie, il est interdit aux joueurs de transporter un sac ou une veste contenant un appareil de ce type sans la permission de l'arbitre. S'il est prouvé qu'un joueur transgresse ce point réglementaire, le joueur perdra la partie et l'adversaire sera déclaré vainqueur.

8.5 On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. De tels abandons seront signalés au Directeur Juridique de la Direction Nationale de l'Arbitrage.

## **Article 9 – ENGAGEMENT**

En s'inscrivant, les joueuses et les joueurs s'engagent à respecter le présent règlement et la charte des joueurs et joueuses d'échecs.

L'arbitre,  
Eric DAUTHEVILLE

l'organisateur,  
Jean-Pierre BERNARD